

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CCP MARSEILLE 492724

Périodique inscrit à la commission paritaire du 3.10.2005 sous le n°0910S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : A. Ipert

Prix au n°1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Suppl.1 au NICE-SNES n° 193 de septembre  
2006  
S3 aux PLC2 - Nice, le 27 septembre 2006

#### SOMMAIRE

P.1/1 Bienvenu(e)s dans le métier !  
P.2/2 Le SNES-FSU dans les IUFM  
P.3/3 Les élections au CA de l'IUFM  
P.4/3 Pour nous contacter  
P.5/4 Réunion d'information syndicale  
P.6/4 rémunération  
P.7/4 adhésion  
Annexe 1 : bulletin d'adhésion

## INFOS IUFM n°1

### 1 - Bienvenu(e)s dans le métier !

Cher (e) collègue,

Vous venez de réussir un concours national de recrutement, vous découvrez un métier riche et épanouissant, un métier de concepteur qui s'inscrit dans une dimension collective et solidaire. Vous découvrez aussi les difficultés d'un métier en perpétuelle évolution, un métier qui exige une formation initiale de qualité et une formation continue à la hauteur des besoins du service public d'éducation.

**Le SNES-FSU premier syndicat du second degré (53 % des voix aux dernières élections professionnelles nationales)** porte haut et fort exigences et valeurs pour l'Ecole et ses personnels : équité et transparence dans la gestion des carrières des enseignants, défense d'un service public d'éducation nationale de qualité, fondé sur la laïcité et l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire.

Au SNES-FSU, vous retrouverez des collègues militants, en exercice dans leur établissement, qui se mobilisent pour informer, conseiller et soutenir chacun.

L'austérité budgétaire orchestrée par le ministère se traduira par la reconduction de la pénurie de postes mis au concours : moins de 10 000 postes pour le second degré à la session 2007 alors que près de 20 000 départs en retraite sont prévus ! Gilles de Robien a beau jeu d'affirmer que le nombre de postes offerts ne diminue pas par rapport à l'an dernier ; pour maintenir l'offre de formation, ce sont près de 20000 postes par an sur la période 2006 à 2013 qu'il faudrait mettre au concours pour répondre aux besoins des établissements. Rappelons qu'avec 300 suppressions dans notre académie en deux ans, nos taux d'encadrement sont toujours parmi les plus bas nationalement : nos effectifs sont rarement inférieurs à 35 élèves en seconde et dépassent parfois 30 élèves en collège !

De plus, les agressions constantes contre nos statuts et notre métier (promotion de la bivalence, imposition de tâches périphériques...), la baisse considérable de la mobilité des personnels, ne trompent personne sur les objectifs d'un ministère qui prétend donner la priorité à l'emploi !

La démocratisation du système éducatif est en panne (très grande difficulté scolaire, mise en cause de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat) et les bricolages visant à évincer précocément certains élèves (apprentissage junior notamment) ne répondent ni aux besoins du marché de l'emploi actuel et à venir, ni à ceux des élèves les plus fragiles. Les projets gouvernementaux visent à promouvoir une gestion "managériale", incompatible avec la conception que nous avons de notre métier, à externaliser certains aspects du fonctionnement des établissements (cantines, nettoyage...).

Face à ces choix qui vont à rebours des enjeux du service public d'éducation et des besoins de la société tout entière, l'heure n'est pas à l'individualisme et au fatalisme. D'autres ambitions pour l'Ecole et les personnels qui la font vivre doivent s'imposer.

C'est par vous et à travers vous que le SNES existe comme force collective de combat et de proposition.

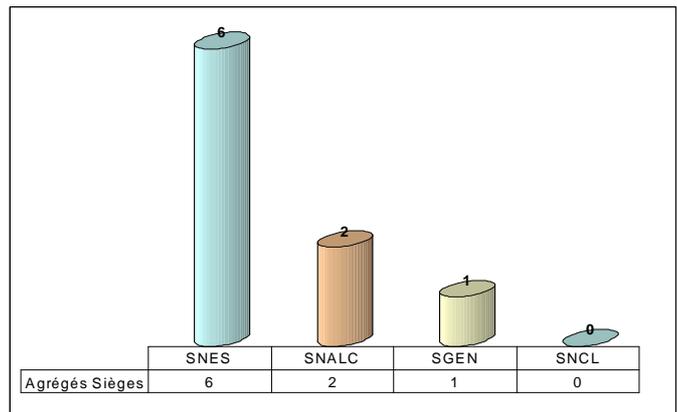
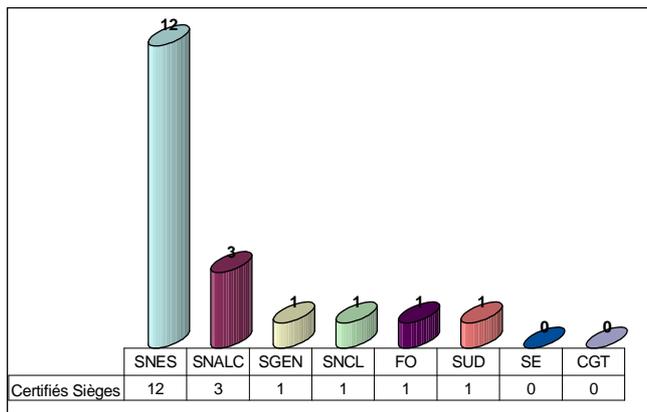
Nous comptons sur vous.

Le secrétaire général du SNES-FSU  
Richard GHIS

La secrétaire générale adjointe du SNES-FSU  
Corinne Gioanni

## 2- Le SNES-FSU dans les IUFM.

### Le SNES, premier syndicat du second degré.



#### COMMISSIONS PARITAIRES ACADEMIQUES CERTIFIEES ET AGREGES Sièges occupés par les organisations représentatives des personnels de l'académie de Nice après les élections professionnelles de 2005

C'est autour des orientations que défend le SNES avec la FSU, en recherchant notamment à conjuguer démocratisation et qualité de l'enseignement, que se rassemble la majorité des personnels. Le chemin parcouru des années 70 aux années 90, d'une école élitiste à une école démocratisée, n'aurait pas été possible sans le volontarisme des enseignants et les mobilisations syndicales initiées par le SNES. Dans le même temps, ce syndicalisme marque des points dans la défense des personnels. La seule garantie d'une gestion équitable, transparente et contrôlée par les enseignants eux-mêmes des actes de gestion qui jalonnent la carrière des personnels, c'est le paritarisme.

A tous les niveaux, les personnels du second degré font du SNES-FSU le syndicat majoritaire et de la FSU, à laquelle il appartient, la première fédération de l'éducation nationale et de la fonction publique.

#### • L'affectation en IUFM à l'échelle nationale.

Les affectations ministérielles des lauréats des concours ont été prononcées cet été dans les groupes de travail dans lesquels les représentants du SNES sont majoritaires. Ils sont largement intervenus pour veiller dans le cadre des barèmes, au respect des vœux des collègues. Plus de 800 fiches syndicales ont été traitées. Les nouveaux collègues ont ainsi pu être conseillés, puis informés rapidement de leur affectation.

Jusqu'à la rentrée, les représentants du SNES sont intervenus également pour soutenir les collègues dans leurs demandes de révision d'affectation.

**Les fiches syndicales sont des outils précieux!**

#### • L'affectation en établissement à l'IUFM de Nice

Lors du groupe de travail du 29 août 2006, les représentants SNES-FSU ont siégé face à l'administration de l'IUFM et aux IPR pour veiller au respect de l'équité dans les affectations des collègues. Résultat : rectifications d'erreurs de barème, prise en compte, en fonction de ces barèmes et des supports vacants, des vœux formulés. Depuis le jour de la prérentrée, nous sommes intervenus à plusieurs reprises avec les stagiaires auprès des responsables de formation afin d'améliorer encore de nombreuses situations.

**Beaucoup d'entre vous ont pu apprécier ainsi la disponibilité, le sérieux et l'efficacité du SNES-FSU.**

Les conditions dans lesquelles les affectations se font ne nous satisfont pas pour autant ! Le rectorat continue de considérer les stagiaires comme des «suppléants» en les affectant là où des titulaires font défaut, c'est à dire en les considérant avant tout comme des moyens d'enseignement. Certains n'ont même pas de tuteurs dans leur établissement, voire dans leur commune d'affectation. Ce n'est pas acceptable : la formation initiale devrait être une priorité absolue.

Nous ne manquerons pas d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain C.A. de l'IUFM, où siège également le Recteur, afin de dénoncer ces situations préjudiciables à votre formation.

## • **Mouvement d'affectation 2007:**

La note de service nationale fixant les règles du mouvement 2007 devrait paraître début novembre. D'ici là, nous vous informerons régulièrement des évolutions du dossier. Rappelons que dans un passé encore récent, la mobilisation massive des personnels, initiée par le SNES a permis de faire reculer le ministère sur diverses tentatives de ne pas prendre en compte les situations familiales des stagiaires. Les modalités de formulation des vœux et les stratégies individuelles à adopter pourront être envisagées dès début novembre. Nous organiserons d'ailleurs une réunion spécifique courant novembre.

### **Attention !**

**Cette année, la date de prise en compte des situations familiales sera vraisemblablement fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2006 pour le mouvement 2007.**

## **3- Les élections au Conseil d'Administration de l'IUFM**

### **Jeudi 16 novembre**

Lors de ces élections, vous élirez vos représentants au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil Scientifique et Pédagogique (CSP) de l'IUFM.

Depuis la création des IUFM, les étudiants et les stagiaires donnent partout en France une large majorité aux listes FSU.

**A l'IUFM de Nice, la liste FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNUEP) a obtenu l'année dernière**

**plus de 70 % des voix soit, 4 élus sur 5.**

**Vous pourrez voter ce jour là sur votre lieu de formation ( s'il s'agit d'un des centres IUFM), mais les plages horaires des bureaux de vote sont parfois étroites, il est donc plus simple de voter par correspondance dès réception du matériel de vote**

Vos représentants sont renouvelables cette année.

### ***Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !***

Etre stagiaire élu du SNES, se présenter sur les listes du SNES, c'est se donner la possibilité de faire évoluer la formation, c'est devenir véritablement actif face à elle, c'est aussi découvrir les coulisses de l'IUFM et faire l'expérience d'un aspect important du métier d'enseignant : l'engagement pour l'amélioration du système éducatif. Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître auprès des militants du SNES. Si vous souhaitez vous informer ou vous impliquer, n'hésitez pas à nous contacter lors de nos permanences à l'IUFM, ou par téléphone à la section académique du SNES.

## **4- Pour nous contacter.**

Le SNES, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et se rendent disponibles. Des responsables académiques IUFM du SNES sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre formation et l'IUFM :

**Fabien Benezech à La Seyne sur Mer**

**Corinne Gioanni, Christophe Ricerchi, Didier Gode, à Nice.**

**Des permanences à IUFM ont lieu chaque semaine :**

**\* le mercredi matin à l'IUFM de La Seyne**

**\*les mercredi et jeudi : de 11H30 à 13H30 à l'IUFM de Georges V ou de S. Liégard à Nice .**

**Des permanences IUFM sont assurées également le mercredi après midi et le jeudi au local de la section académique du SNES, au 264 Bd de la Madeleine à Nice, tel : 04 97 11 81 53.**

## **5-Réunion d'information syndicale**

**Jeudi 12 octobre de 9h00 à 12h**  
**à l'IUFM de Nice (Georges V) et à celui de La Seyne sur Mer,**  
**organisée par le SNES-FSU.**

C'est une demi-journée banalisée dans votre plan de formation.

Assurez-vous qu'aucun enseignement ou stage n'a été programmé par erreur, et préparez vos questions !

### **Proposition d'ordre du jour:**

- le fonctionnement l'IUFM et le rôle du SNES
- les difficultés rencontrées par les stagiaires
- l'entrée dans le métier
- les droits syndicaux
- le reclassement
- les mutations

## **6-Rémunérations**

1/ Certains d'entre vous peuvent peut-être prétendre au remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement ou à des indemnités de stage, mais les conditions requises sont très restrictives. Consultez le mémo vert « stagiaires IUFM » du SNES distribué à la rentrée.

2/ Si vous n'êtes pas payé dès la fin du mois de septembre, mettez-vous d'urgence en contact avec le SNES : il interviendra auprès du rectorat afin qu'une avance vous soit remise dans les plus brefs délais. Pour connaître le montant de votre salaire, reportez-vous au mémo « stagiaire IUFM ».

3/ Pour les anciens MI-SE, MA, contractuels,... il faut établir un dossier de reclassement. Là encore, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter le mémo SNES-IUFM. Nous faire parvenir le double de votre dossier est la meilleure garantie d'un suivi efficace.

## **7-Adhésions**

Chaque année près de 75 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES. Ces cotisations sont l'unique source de financement et donc de l'assurance de l'indépendance de notre syndicat.

Le mouvement social anti-CPE du printemps 2006 a illustré également la hauteur des aspirations de la profession ; le SNES-FSU continuera d'être à la pointe de ce combat et d'être le porte-parole représentatif de la profession.

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués. C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.

N.B. : la cotisation syndicale peut être payée en cinq prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, le reste est déductible des impôts.

**En adhérant au SNES,**  
**vous choisissez de soutenir**  
**une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.**